



L'ensemble des champs à remplir est obligatoire

Nom du projet :

.....

1. Porteur du projet

Nom ou dénomination sociale :

.....

Statut :

- Commune
- Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Syndicat intercommunal
- Etablissement public
- Association
- Fondation
- Syndicat professionnel
- Autre :

Responsables du projet :

- Représentant légal (président de la structure ou maire de la commune) :

Nom, prénom :

Qualité :

Téléphone :

Courriel :

- Personne en charge du projet :

Nom Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

2. Présentation du projet

Les projets présentés doivent répondre à un enjeu d'actions écologiques cohérentes et cohésives, par leur pérennité, leur intégration dans un système plus global et par l'inclusion de tous les acteurs, élus, techniciens, et citoyens.

Quel est le rayonnement de votre projet ?

- Départemental
- Intercommunal
- Communal
- Dans le périmètre de l'établissement ou du local et de ses dépendances

Quels sont par ordre de priorité et d'importance (de 1 à ...) les publics concernés par votre projet ?

- Élus
- Agents communaux
- Adhérents associatifs
- Apiculteurs
- Scolaires et centres de loisirs
- Grand public
- Agriculteurs
- Autre :

Quels sont les partenaires associés à votre projet ?

Les projets sans mobilisation ou association de partenaires extérieurs au porteur de projet ne seront pas retenus.

- Collectivités (EPCI, Communes) :
- Syndicat intercommunal :
- PNR Vexin
- PNR Oise Pays de France
- Conseil régional d'Île-de-France
- Association(s) :
- Autres directions du Conseil départemental :



Quel est le calendrier de mise en œuvre de votre projet ?

Vous disposez de 2 ans à compter de la date d'octroi de la subvention pour finaliser votre projet.

Démarrage prévu du projet

----- / -----

(Mois / Année)

Finalisation prévue du projet

----- / -----

(Mois / Année)

Quelles sont les actions envisagées ?

Le Département accordera une attention particulière aux projets intégrant les aspects suivants :

- la diversité des actions et publics concernés en complémentarité et en cohérence avec les dispositifs et organisations déjà présents sur le territoire
- l'engagement pluriannuel
- la pérennité des actions envisagées
- les garanties scientifiques
- la coopération avec les services départementaux
- la prise en compte du développement durable dans toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale)
- les recours pertinents à d'autres sources de financements publics et privés
- la désignation d'un(e) animateur(trice) local(e) désigné(e) pour coordonner la démarche

Cochez puis précisez au moins une action dans chacun des axes suivants :

N'hésitez pas à joindre des fichiers ou liens vers des documents, images, vidéos de présentation de votre projet.

Axe 1 : Mieux connaître les pollinisateurs sauvages

Inventaire de terrain

Collecte de données

Autre :

Détail des actions envisagées :



Axe 2 : Mieux faire connaître les pollinisateurs sauvages

- Sensibilisation du grand public et des scolaires
- Formation des responsables et gestionnaires d'espaces
- Autre :

Détail des actions envisagées :

Axe 3 : Mieux prendre en compte les pollinisateurs sauvages

- Modification des pratiques de gestion en faveur des insectes pollinisateurs sauvages
- Création d'habitats et de ressources favorables aux insectes pollinisateurs sauvages
- Autre :

Détail des actions envisagées :

3. Budget prévisionnel et plan de financement

Sont éligibles :

- Les dépenses en investissement et en fonctionnement participant directement au projet : rémunération d'intervenants occasionnels, prestations de service, achats de matériaux, travaux, équipements, investissements immatériels (ex : outils numériques, outils de promotion...).

Ne sont pas éligibles :

- les travaux ou études déjà réalisés ou en cours avant la date du dépôt du dossier de candidature
- les dépenses relatives à la mise en œuvre d'obligations réglementaires (mesures compensatoires, études d'impact...)
- les activités payantes
- les salaires et charges sociales
- les acquisitions foncières et immobilières.



Dépenses prévisionnelles, <i>ex. Dépenses liées aux intervenants en extérieurs, Prestations de services, Matériel/équipements, Autres</i>	Détail	Coût <i>Devis à fournir obligatoirement</i>	Autofinancement	Partenaire financier	Montant sollicité/obtenu <i>d'un ou plusieurs partenaires autres que le CDVO</i>	Montant sollicité au CDVO
Total		<i>Préciser HT et TTC</i>	Total		<i>Préciser HT et TTC</i>	<i>Préciser HT et TTC</i>

Montant global du projet :

Montant sollicité au CDVO :

% du montant sollicité au CDVO par rapport au montant global du projet :

4. Pièces complémentaires à joindre au dossier

- Courrier de demande de financement adressé à Madame Marie-Christine Cavecchi, la Présidente du Conseil départemental
- Attestation sur l'honneur que la structure est à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Relevé d'identité bancaire
- Attestation de situation au regard de la TVA (assujettissement ou non)
- Pour les projets portés par des collectivités territoriales, EPCI : délibération municipale ou communautaire
- Pour les projets portés par une association, établissement public ou fondation : PV d'assemblée générale ou du conseil d'administration
- Devis d'étude, de travaux, de prestation et achats estimatifs récents et détaillés
- Calendrier d'actions programmées, associé à des intervenants pré-identifiés
- Tout autre document décrivant de manière précise l'intérêt du projet, notamment scientifique et social, précisant les acteurs impliqués et leur rôle, les financements sollicités et/ou obtenus...

5. Envoi des dossiers

Les dossiers sont à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse :
pollinisateurssauvages@valdoise.fr

Contact : Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture-
Service Espaces Naturels : 06 58 54 79 13